



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 048-214800104-20240221-CA_2023_COMMUNE-BF



COMMUNE DE AUROUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	528 095,53 €
Dépenses de fonctionnement	- 388 456,16 €
Résultats de l'année 2023	139 639,37 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 160 606,85 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 128 874,44 € pour l'année 2023. Elles étaient de 121 612,48 € en 2022 et de 115 560,73 € en 2021.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élevaient à **53 312,11 €**.

La participation de la Commune aux écoles où sont scolarisés les enfants de la commune représente 16 987 €.

En 2023, la Commune a versé une subvention de 10 000 € au budget de l'eau.

Les créances admises en non-valeur représentent un montant de 3 393,13 €

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **2 850 €** à :

- La crèche de Grandrieu (Association la Fée Désirée)
- L'association Club Notre temps
- Le Comité des Fêtes
- L'Association de Chasse
- L'association des Petits Loups (Association des parents d'élèves de l'école de Grandrieu)

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 0 € (pas d'emprunt en cours sur la Commune).

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement *des opérations d'ordres* pour un montant de 15 061,10 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	144 001,02 €	160 606,85 €	+ 11,53 %
012	Charges de personnel	121 612,48 €	128 874,44 €	+ 5,97 %
014	Atténuation de produits	27 586,50 €	27 356,66 €	- 0,83 %
65	Autres charges de gestion courante	49 175,58 €	53 312,11 €	+ 8,41 %
66	Charges financières	115,89 €	0 €	- 100,00 %
67	Charges exceptionnelles	109,62 €	15 061,10 €	+ 13 639,37 %
Total des dépenses		342 601,09	385 211,16 €	+ 12,44 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public, rétrocession des nuits au camping, et indemnités APC : **27 820,51 €**

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 41,47 %

Taxe sur le foncier non bâti 121,29 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7,5 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	150 513,00 €	156 031,00 €	166 092,00 €
Variation en pourcentage		3,67 % / 2021	+ 6,45 % / 2022
Variation en valeur		+ 5 518 € / 2021	+ 10 061 € / 2022

Le chapitre 73 regroupe également : *le FNGIR et le FPIC.*

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a baissé de la manière suivante :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
74 111 – Dotation Globale Forfaitaire	109 196,00 €	106 249,00 €	98 548,00 €
Variation en pourcentage		-2,70 % / 2021	- 7,25 % / 2022
Variation en valeur		-2947 € / 2021	- 7 701 € / 2022

Le chapitre 74 regroupe également *la dotation de solidarité rurale et la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation.*

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 30 366,20 € (36 658,43 € en 2022 et 35 085,56 € en 2021).

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 8 788,50 €. Il correspond à *des mandats annulés sur exercices antérieurs et des produits de cessions (ventes de parcelles sectionales et reprise du Renault Partner).*

6) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement de la pension d'invalidité versée à un ancien agent qui a été mis en invalidité pendant sa période de stage pour un montant de 9 390,18 € en 2023. Il était de 11 645,22 € en 2022 (Remboursement de la pension d'invalidité, et remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt (Maladie et accident du travail).

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	123 308,90 €	221 282,39 €	392103,02	+ 77,20 %
013	Atténuation de charges	9 423,08 €	11 45,22 €	9 390,18 €	- 19,36 %
70	Produits des services	21 672,85 €	32 143,00 €	27 820,51 €	- 13,45 %
73	Impôts et taxes	226 707,42 €	235 392,54 €	245 690,49 €	+ 4,37 %
74	Dotations et participations	194 078,89 €	194 784,42 €	190 360,00 €	- 2,27 %
75	Autres produits (dont loyers)	35 167,25 €	37 948,12 €	32 806,00 €	- 13,55 %
77	Produits exceptionnels	95 785,94 €	104 010,06 €	8 799,50 €	- 91,54 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	97 586,94 €
Dépenses d'investissement	- 250 228,71 €
Résultats de l'année 2023	- 152 641,77 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

- 96 945,70 €

c) Solde des restes à réaliser : 20 815,24 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 0 € en 2023.

Pour mémoire, la commune n'a actuellement aucun emprunt sur me budget de la Commune.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation de la Passerelle d'Ussel (34 065,15 € en 2023)
- Acquisition des divers matériels d'outillage (6 984,39 € en 2023)
- Travaux de réfection du Camping La Gravière (23 372,35 € en 2023)
- Adressage (26 653,27 € en 2023)
- Enfouissement du réseau électrique près du Garage Communal (7 724,49 €)
- Voirie (36 211,44 € en 2023)
- Travaux Réseaux Eau Pluviale Rue Chevrier (20 210,40 €)
- Réfection des logements communaux (35 384,25 €)
- Véhicule utilitaire pour le service technique (30 255,70 €)
- Rénovation de l'éclairage publique (10 374,96 €)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 97 586,94 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 79 280,84 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 50 664,83 € (chapitre 13) qui émanent principalement du Département.
 - Du FCTVA pour 28 526,01 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 18 306,10 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	388 456,16 €	528 095,53 €
	Investissement	250 228,71 €	97 586,94 €
Report de l'exercice 2022	Fonctionnement		392 103,02 €
	Investissement		55 696,07 €
Total (réalisation + report)		638 684,87 €	1 073 481,56 €
Restes à réaliser A reporter en 2024	Fonctionnement		
	Investissement	20 119,96 €	40 935,20 €
Résultat Cumulé	Fonctionnement	388 456,16 €	920 198,55 €
	Investissement	270 348,67 €	194 218,21 €
Total cumulé		658 804,83 €	1 114 416,76 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
A = Recettes - Dépenses (au réel) 528 095,53 € - 388 456,16 €	139 639,37 €	a = Recettes - dépenses (au réel) 97 586,94 € - 250 228,71 €	-152 641,77 €
B = Report 2022	392 103,02 €	b = Report 2022	55 696,07 €
C = Résultat à affecter : 1139 639,37 € + 392 103,02 €	531 742,39 €	D = a + b	-96 945,70 €
		E = reste à réalisé (voté au dernier Conseil) recettes - dépenses	20 815,24 €
		F = Besoin de financement = D - E	-76 130,46 €
Affectation du résultat C + F : 531 742,39 € - 76 130,46 € =		455 611,93 €	